

1ère réunion du conseil pédagogique : lundi 10 novembre 2008

Présents : Mr Cavat, Mme Quérat, Mr Delaubert, Mr Anquetin, Mme Clopeau, Mr Dalaigre, Mme Laville, Mr Le Blanc, Mme Lejeune, Mr Lengrand, Mr Mabillon, Mr Morisot, Mme Nguyen, Mme Richeux, Mme Toullec,
Excusés : Mme Cottin, Mme Mercier

Rappel sur le fonctionnement du conseil pédagogique par Mr Cavat :

Le conseil pédagogique dure au maximum 2 heures. Il a pour objectif de faire des propositions pour améliorer la structure pédagogique du collège et son fonctionnement.

Thème abordé : l'évaluation des dispositifs d'aide en 6° et 5°

L'évaluation est une obligation. Le collège est lié par un contrat d'objectifs triennal avec les autorités académiques dont il devra faire un bilan en 2010 ; par ailleurs, il dégage des moyens conséquents pour la mise en place de ces dispositifs dont il se doit de rendre compte.

Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative, quelle évaluation ?

L'an dernier, le suivi des résultats scolaires en maths et en français des élèves les plus faibles pris en charge en PPRE n'indiquait pas de progression de ces élèves. Toutefois, les résultats aux évaluations nationales 6° repassés en juin pour 2 groupes de PPRE maths indiquaient une progression sensible des résultats comparés à ceux de septembre ; par ailleurs, les résultats aux évaluations 6° des redoublants actuels de ce niveau engagés l'année précédente dans un PPRE ont progressé de façon sensible entre les 2 années. Il reste cependant difficile d'isoler l'impact des PPRE dans cette progression.

Les professeurs de français présents remettent en cause le fonctionnement des PPRE : groupes d'élèves pris en charge trop importants, contenu pas adapté, importance que la prise en charge des élèves soit faite par le professeur de la classe. Des interrogations subsistent quant à la nécessité de prendre en charge les bons élèves, ce choix conduit à creuser les écarts entre élèves et n'est pas toujours bien compris par les parents.

Malgré les décisions prises en concertation l'an dernier lors de la réunion bilan PPRE, Mme Lejeune prend en charge des élèves en difficultés et des notes PPRE sont attribuées dans certaines classes alors qu'il ne s'agit pas de notes bonus.

Une réunion pour l'ensemble des professeurs impliqués dans les PPRE français est prévue pour en revoir les objectifs et l'organisation.

L'objectif général des PPRE est une mise à niveau des élèves. Comment évaluer l'atteinte de cet objectif ?

Une évaluation par compétences est envisagée en prenant appui sur le livret de connaissances et de compétences du socle commun, mis en ligne sur le site eduscol et sur le site du collège et dont les professeurs ont été destinataires l'année précédente.

Ce document répertorie les compétences à atteindre à chaque fin de cycle de l'école primaire et du collège pour les 7 piliers du socle commun : maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, mathématiques et culture scientifique, maîtrise des TIC, culture humaniste, compétences sociales et civiques,

autonomie et initiative.

Mr Le blanc fait remarquer que les professeurs de français peuvent aussi s'appuyer sur les compétences à acquérir en langues vivantes pour construire leur grille d'évaluation et qu'il y a une incidence du niveau de grammaire atteint en français sur les acquisitions en langue vivante.

Mr Morisot utilise des grilles de compétences pour évaluer la progression de ces élèves dans le cadre de ces cours et des PPRE.

Les modules de maths en 5° : Ce dispositif a été peu abordé. Il s'agit d'un dispositif qui s'appuie sur le programme du niveau et qui propose avant tout une réactivation des connaissances acquises en cours. Il s'organise en demi-classe ou classe entière.

L'aide au travail :

Ces créneaux prévus par demi-classe pour les niveaux 6° et 5° ne donnent pas satisfaction à la plupart des professeurs présents.

Quelle que soit la place du créneau dans l'emploi du temps et le niveau considéré, les élèves ne les utilisent pas de façon efficace : ils ne prévoient pas de supports pour avancer leur travail ; ils sont rapidement inoccupés, en particulier les bons élèves ; certains enseignants ont mis en place un tutorat entre élèves. Au total, il se dégagerait même l'impression que les élèves ont peu de travail personnel et que ces créneaux ne présentent pas une réelle utilité.

Afin que ces créneaux soient utiles et efficaces, il est prévu que :

- la direction adresse un courrier aux familles pour leur rappeler le sens de ce créneau d'aide au travail et des obligations afférentes,
- les professeurs pensent à utiliser ce créneau pour prévoir un travail particulier (préparation d'un contrôle, exercices...)
- les professeurs indiquent les exigences de travail pour leur discipline, le professeur principal se chargeant de collecter ces informations pour les collègues prenant en charge ce créneau d'aide au travail.

RECAPITULATIF DES ACTIONS ENVISAGEES

- 1.** Réunion pour l'ensemble des professeurs impliqués dans les PPRE français pour en revoir les objectifs et l'organisation.
- 2.** Elaboration d'une évaluation par compétences des dispositifs d'aide en 6ème et 5ème Maths et Français (ppre + modules),
- 3.** Créneau d'aide au travail :
 - Courrier aux familles
 - Implication de tous les professeurs dans l'utilisation de ce créneau : travail particulier à prévoir, fiche d'exigences de travail par discipline.

Un bilan d'étape de ces actions se fera au prochain conseil pédagogique qui se tiendra en janvier.

